

Prix scientifique

«*Dr. Jean-Oscar MAES*»

- Art. 1. Le Prix bisannuel «Docteur Jean-Oscar MAES», d'un montant de 25.000 euro, est destiné à couronner **un travail de recherche sur le cancer.**
- Art. 2. Peut être candidat à ce prix tout chercheur, titulaire d'un diplôme universitaire, qui aura exercé son activité professionnelle à l'Université catholique de Louvain et qui n'aura pas dépassé son 40ème anniversaire l'année de l'attribution du prix.
- Art. 3. Les candidatures doivent être introduites en 7 exemplaires-papier (+une version électronique à sandrine.wollanders@uclouvain.be) auprès du Secrétariat au Coordinateur à la Recherche du secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain avant **le 31 décembre 2012.**
Le dossier sera rédigé en français ou en anglais et comprendra :
- un curriculum vitae reprenant uniquement les articles originaux publiés dans des revues internationales ainsi que les prix déjà obtenus avec mention de leur montant respectif.
 - une synthèse (en maximum 1500 mots) du travail pour lequel le prix est sollicité.
 - les tirés à part d'au maximum cinq des publications les plus représentatives du travail du candidat ou de l'équipe.
- Art. 4. Le Prix sera décerné par le secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain sur proposition d'un Jury constitué par le secteur des Sciences de la Santé (ci-après dénommé "le Jury").
- Art. 5. Toutes questions que soulèvent la recevabilité des candidatures ainsi que l'octroi du Prix sont tranchées sans recours par le Jury.
- Art. 6. Si le Jury décide de ne pas attribuer le Prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

Le dépôt des candidatures doit se faire au Secrétariat à la Recherche :
à l'attention de Mme S. Wollanders – Avenue E. Mounier 50
B1.50.01 – 1200 Bruxelles – Téléphone +32 2 764.50.46

